

Règlement du Rallye Etudiant Stan de la Métropole du Grand Nancy 21 octobre 2017

Le rallye étudiant Stan est ouvert à tous les étudiants inscrits dans un établissement universitaire de la Métropole du Grand Nancy.

Article 1 – Objectif du Rallye Stan

Le réseau Stan, exploité par Transdev Nancy, et la Métropole du Grand Nancy organisent le samedi 21 octobre 2017, un rallye étudiant en collaboration avec les partenaires institutionnels, associatifs et culturels et les établissements de l'enseignement supérieur de la Métropole.

Le rallye regroupe des étudiants constitués en 12 équipes de 8 personnes (équipes mixtes et paritaires). Ces équipes concourront autour d'épreuves organisées à travers 12 ateliers, répartis dans la Métropole du Grand Nancy et animés par les partenaires.

Dans un esprit convivial, ce rallye a pour objectifs :

- de créer du lien entre les étudiants,
- de faire découvrir le réseau de transport public de la Métropole et les services de la collectivité,
- de présenter l'offre culturelle, sportives et de loisirs des partenaires,
- de transmettre des messages d'information-prévention à destination des étudiants.

Article 2 - Partenariat

Le rallye bénéficie du soutien et de la participation des partenaires suivants :

- le CROUS Lorraine
- la MGEL
- le CVE
- l'Université de Lorraine
- le Comité Régional du Sport Universitaire
- le SUAPS
- l'AGAT
- l'Unité de Prévention DDSP Nancy
- le CCAM
- le Jardin Botanique de la Métropole du Grand Nancy et de l'Université de Lorraine
- le MAN de Nancy
- la Maison du Vélo
- l'Office de Tourisme de la Métropole du Grand Nancy
- la Préfecture de Meurthe-et-Moselle
- Nancy Jazz Pulsations
- Fédélor

Article 3 – Conditions et modalités d'inscription

La participation au rallye est gratuite.

La condition est d'être étudiant dans un établissement de l'enseignement supérieur de la Métropole du Grand Nancy.

L'inscription doit se faire impérativement :

- auprès des BDE participants
- par équipe pré- constituée de 8 personnes (4 hommes et 4 femmes)
- chaque équipe désigne un / une capitaine de l'équipe à l'inscription et choisi son nom d'équipe

Une équipe peut-être constituée d'étudiants provenant de différents établissements de l'enseignement supérieur de la Métropole du Grand Nancy. Dans ce cas une seule inscription auprès d'un seul BDE est nécessaire.

L'inscription est limitée à 12 équipes (à raison d'une équipe par composante – hors équipe mixte), par ordre de réception par l'équipe organisatrice du rallye des dossiers complétés et complets qui seront envoyés par les BDE à Audrey DOYOTTE : audrey.doyotte@transdev.com.
Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.
La date limite d'inscription est fixée au 10 octobre 2017 minuit.

Article 4 – Déroulement du rallye

Les participants ont rendez-vous le samedi 21 octobre dans la galerie Artem :

- **9h45** : accueil et briefing des équipes (explications, consignes et règlement) avec remise du « Kit Participant » (feuille de route, titre de transport, plan du réseau)
- **10h30 à 13h et 14h à 17h30** (sauf horaires spécifiques de certains ateliers spécifiés sur la feuille de route) : les équipes se rendent à chaque atelier, selon l'ordre indiqué sur la feuille de route de chacune. Le déjeuner est libre pour les étudiants et les ateliers sont fermés.
- **18h** : retour à la Maison des Etudiants (Site ARTEM) et épreuve pour départager les éventuelles équipes ex-aequo.
- **18h30** : podium et remise des lots

La journée sera clôturée par un repas et un concert organisé à la MDE dans le cadre du Nancy Jazz Pulsations.

Article 5 – Déplacement des participants

Les équipes se déplacent entre chaque atelier, à pieds ou en transport en commun. Chaque participant s'engage à respecter les règles de sécurité d'usage.

Un titre de transport valable 24h est remis à chaque participant lors du brief de départ. La validation est obligatoire à chaque montée, y compris en correspondance, sous peine d'être verbalisé. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'infraction et de verbalisation des participants. Le PV reste à la charge de l'étudiant verbalisé.

Article 6 – Déroulement des ateliers

Les ateliers sont répartis dans la Métropole du Grand Nancy, et, sauf indication contraire sur la feuille de route, ils sont ouverts de 10h30 à 13h et de 14h à 17h30.

Chaque équipe doit :

- se rendre dans chaque atelier selon l'ordre indiqué sur sa feuille de route
- doit se présenter au complet à chaque atelier

A chaque atelier, sont présents 1 ou 2 partenaires qui assurent une présentation de leur activité, puis proposent un quiz (ou une épreuve) aux participants, évalué sur un nombre de points déterminé. Le résultat est indiqué sur la feuille de route. Avant de quitter l'atelier, la feuille de route est tamponnée par le partenaire de façon à valider le passage de l'équipe et lui permettre de se rendre à l'atelier suivant.

Dans la journée, les partenaires de chaque atelier transmettent aux organisateurs les points attribués à chaque équipe, par téléphone, pour éviter tout risque de fraude et faciliter le décompte final.

Article 7 – Accessibilité aux personnes en fauteuil roulant

Le Rallye est ouvert aux personnes en fauteuil roulant : les sites où se déroulent les ateliers sont accessibles aux PMR, cependant la durée de déplacement entre chacun de ces sites peut être allongée pour une personne en fauteuil roulant si le bus utilisé n'est pas accessible (équipé d'une rampe d'accès) car la personne en fauteuil roulant devra attendre le passage d'un bus accessible (équipé d'une rampe d'accès)..

Article 8 – Notation et pénalités

Chaque passage à un atelier, à travers un quiz ou une épreuve, permet aux équipes de gagner des points. A l'issue de la journée et du comptage des points, les équipes sont récompensées selon le

nombre de points comptabilisés, par ordre décroissant. En cas d'égalité des points, les équipes seront départagées par une épreuve supplémentaire se déroulant sur le point d'arrivée.

Afin de garantir le bon fonctionnement du rallye et respecter l'esprit souhaité par les organisateurs, des pénalités sont appliqués dans les cas suivants :

- l'équipe arrive après 9h45 ou revient après 18h : 1 point de pénalités par tranche de 1 minute de retard
- l'équipe ne se présente pas au complet à l'atelier ou au point d'arrivée : 5 points de pénalités par personne absente
- l'équipe ne se présente pas aux ateliers dans l'ordre indiqué sur sa feuille de route : 5 points de pénalités et obligation de retourner à l'atelier précédent avant de pouvoir faire l'atelier auquel elle se présente
- comportement inadapté : fraude, ivresse, violence envers les partenaires, les co-équipiers ou les membres des autres équipes, et de façon plus générale tout comportement jugé déplacé par les organisateurs et les partenaires : disqualification

Article 9 – Dotation

Les participants de chaque équipe reçoivent chacun le lot indiqué :

Lot 1 : 1 abonnement annuel valable sur le réseau Stan (valeur unitaire 252 euros)

Lot 2 : 1 tablette numérique (valeur unitaire 150 euros)

Lot 3 : 1 trottinette (valeur unitaire 100 euros)

Les lots 4 à 12 seront composés de lots divers à caractère sportif ou culturel (entrées dans les musées, les piscines, baptêmes de plongées, places de match ASNL, places de spectacles...). La liste précise sera indiquée aux participants le jour du rallye.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Article 10 : Responsabilité

Le réseau Stan et la Métropole du Grand Nancy ne sauraient être tenus pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause, le rallye devait être modifié, reporté ou annulé.

Article 11 – Droit à l'image

Les participants autorise les organisateurs (le réseau Stan et la Métropole du Grand Nancy) et ses partenaires, sans aucune contrepartie financière ou d'une autre nature, à :

- utiliser pour leurs actions de promotion et de communication (interne et externe), les photographies ou vidéo qu'ils auront prises,
- reproduire lesdites photographies sur leurs différents supports imprimés (journaux, brochures, plaquettes, affiches, etc.) et numériques (newsletter, site internet, médias sociaux, etc.)
- cèdent leurs droits sur les images qui les représentent.

Article 12 – Acceptation et dépôt du règlement

La participation à ce rallye implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. En cas d'infraction au règlement, les organisateurs se réservent le droit d'appliquer un malus à l'équipe contrevenante ou de prononcer son expulsion.

Le présent règlement est déposé chez Maître Nadège GEORGES WERNERT, huissier de justice associé dans la SELARL S Nevalcoux N G Wernert B Jodel, étude située 10 rue Victor Poirel à Nancy où il peut être consulté. Il sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : Transdev Nancy – Réseau Stan – Rallye Etudiant – 59 rue Marcel Brot – BP 20347 – 54 006 Nancy Cedex.